

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 10 Septembre 2026

FINANCES :

- **Point sur la trésorerie de la commune**

Mme L. Guillard, adjointe au Maire en charge des finances, indique qu'au 03/09/2026, le montant de la trésorerie de la commune s'élevait à 778 941.20 €.

- **Création d'une opération « Adaptation climatique des équipements communaux » - Budget principal**

M. le Maire propose au conseil municipal de créer une opération « Adaptation climatique des équipements communaux » sur le budget principal, permettant par la suite d'y imputer l'ensemble des dépenses qui s'y rattacheront. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer sur le budget principal l'opération n°2601 « Adaptation climatique des équipements communaux ».

- **Décision modificative n°4 – Budget principal**

M. le Maire indique qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget principal pour inscrire des crédits à l'opération n°2601 « Adaptation climatique des équipements communaux ».

Il ajoute que les crédits nécessaires vont être pris sur l'opération « Réseau de vidéo-surveillance » pour financer de futurs frais de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux, et que la première dépense concernera l'étude menée par le CAUE pour la végétalisation des cours. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative sur le budget principal.

- **Tarifs local ados – Sortie automne 2026**

Mme S. Breteau indique que le local ados a enregistré une hausse de fréquentation cet été. Pour maintenir cette dynamique et fidéliser les jeunes, il est envisagé d'organiser une journée au parc Astérix au cours des vacances de la Toussaint. M. le Maire présente le budget de cette sortie qui s'élève à 4 022 €, et les tarifs proposés par la commission « Intergénérationnel ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité

- Décide d'organiser une sortie à la journée au parc Astérix pour les ados, sur les vacances de la Toussaint 2026,
- Acte le fait que la sortie n'aura lieu que si le car est complet, et qu'elle sera annulée dans le cas contraire,
- Approuve les tarifs pour la sortie des ados au parc

PERSONNEL :

- **Accueil de personnes volontaires en service civique - Bibliothèque municipale**

M. le Maire explique que certains éléments restent à préciser sur ce projet. De ce fait, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter son vote à la prochaine réunion.

TRAVAUX :

- **Travaux en cours**
 - Le marquage au sol des zones 30 a été refait. En complément, l'installation de radars pédagogiques est en cours.
 - L'entretien des terrains de football a été réalisé (passage de l'aérateur, regarnissage et apport d'engrais).
 - A la salle des fêtes, le parquet avait été endommagé suite à un dégât des eaux. En complément des réparations déjà effectuées, une résine sera appliquée et lorsque le planning d'occupation le permettra, les lames situées devant la scène seront démontées et refaites.
 - Aux gymnases, la réparation et la remise en eau ont été effectuées. Les devis sont en cours pour les autres dommages. La réfection des sols sportifs est à l'étude : un resurfaçage nécessite un budget de 40 000 € par salle, un décapage complet représente quant à lui un investissement de 100 000 € par salle.
 - Des devis ont été demandés pour réparer certains volets roulants du complexe sportif.
 - La commission « travaux » a fixé les priorités suivantes pour les prochaines réalisations : voirie définitive du lotissement de la Charmoie, route de la Bruyère et chemin de la Pâquerie.
 - L'agence de l'Eau a financé les travaux de séparation des eaux usées et des eaux pluviales de l'Avenue de la Gare. Le traitement des eaux pluviales au-delà de ce secteur n'étant pas conforme aux critères de l'Agence, le remboursement d'une partie de subvention est à envisager.

DIVERS :

- **Règlement intérieur du conseil municipal**

M. le Maire rappelle que les dispositions de la loi NOTRe fixe à 1 000 habitants le seuil à partir duquel les conseils municipaux doivent disposer d'un règlement intérieur. Il ajoute que ce document fixe les modalités de fonctionnement et d'organisation du conseil municipal, et présente le projet de règlement pour la commune de Vibraye. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le règlement intérieur ainsi présenté.

- **Rapport d'activités et Comptes Financiers Uniques 2025 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille**

M. le Maire présente le rapport d'activités et les Comptes Financiers Uniques 2025 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ainsi présenté.
- Prend acte des Comptes Financiers Uniques 2025 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

- **Rapport annuel 2025 sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable – SAEP Dollon Perche-Vairais**

M. le Maire présente le rapport annuel 2025 sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable – SAEP Dollon Perche-Vairais. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2025 sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable du SAEP Dollon Perche-Vairais ainsi présenté.

- **Convention avec le CAUE – Naturalisation des espaces :**

Le CAUE de la Sarthe a été sollicité pour accompagner la commune dans son projet de végétalisation des cours de l'école primaire (étude préalable). Le coût de cette étude est de 3 000 €. Cet accompagnement contient deux volets :

- Une partie pédagogique au sein de l'école, grâce à une boîte à outils fournie aux enseignantes.
- En parallèle, le CAUE mènerait l'étude, puis présenterait des scénarios d'aménagement dans un délai de 6 mois à compter de la signature de la convention.

Cette proposition est mise en attente, le temps pour la commission « intergénérationnel » d'envisager d'autres options. Par ailleurs, la Banque des Territoires finance intégralement des études thermiques pour les bâtiments scolaires. Cet audit permettra de connaître l'ensemble des solutions envisageables pour le site. La commune a déposé sa demande cet été.